



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

Arrêté n°2022-~~23~~ / PCR-DO/PCR-TI
du ~~11.11.22~~ Portant adoption du SAGE
du Sous Bassin de la Mékrou au Niger

**CONSEIL
REGIONAL DE
DOSSO**

**CONSEIL
REGIONAL DE
TILLABERI**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE DOSSO LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE TILLABERI

Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu l'ordonnance N°2010-09 du 1^{er} avril 2010, portant Code de l'Eau au Niger ;

Vu l'ordonnance N°2010-054 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2010-076 du 09 décembre 2010 ;

Vu le Décret N°2014-104/CAB/PM du 11 août 2014, portant modalités de transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales ;

Vu le Décret N°2016-076/PRN/MISP/D/ACR/MES/MSP/ME/F/MH/A/MESU/DD/MEP/T/MFP/RA du 26 janvier 2016 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions collectivités territoriales dans les domaines de l'Education, de la Santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement ;

Vu l'Arrêté N°00011.MH/A/MISP/D/ACR du 20 mars 2017, portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux collectivités territoriales dans le domaine de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;

Vu le Procès-verbal de l'installation des organes délibérant et exécutif du Conseil Régional de Dosso en date du 14 mai 2021 ;

Vu le Procès-verbal de l'installation des organes délibérant et exécutif du Conseil Régional de Tillabéri en date du 19 mai 2021 ;

Vu les nécessités du service public ;

Sur avis des Directeurs Régionaux de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Dosso et de Tillabéri.

ARRETENT

Article premier : le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du sous bassin de la Mékrou au Niger (SAGE) est adopté.

Article 2 : les Secrétaires Généraux des Conseils Régionaux de Dosso et de Tillabéri sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.



MAMANE TOURBA



ISSOUFOU OUMAROU

Ampliation :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - MH/A | 1 |
| - MID | 1 |
| - Gouvernorat de Dosso | 1 |
| - Gouvernorat de Tillabéri | 1 |
| - DRHA de Dosso | 1 |
| - DRHA de Tillabéri | 1 |
| - Chrono conseil régional Dosso | 1 |
| - Chrono conseil régional Tillabéri | 1 |
| - Mairie de Falmey | 1 |
| - Mairie de Kirtachi | 1 |
| - Mairie de Tamou | 1 |